

REPUBLIQUE

FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de TROYES
Canton de Vendevre sur Barse

Mairie de ROUILLY-SAINT-LOUP

27 rue Saint-Loup

10800

Tél : 03 25 41 58 39

Fax : 03 25 40 38 71

mairierouillysaintloup@wanadoo.fr



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 26 Mai 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation :

19 Mai 2020

Affichage convocation :

19 Mai 2020

L'an deux mille vingt

Le vingt six Mai

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) :

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 26 Mai 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Élection du Maire ;
- Détermination du nombre d'adjoints ;
- Élection des adjoints ;
- Désignation du Conseiller Communautaire ;
- Approbation de la Charte du conseiller municipal ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 26 Mai 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt

Le vingt six Mai

à vingt heures

Convocation :

19 Mai 2020

Affichage convocation :

19 Mai 2020

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) :

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Élection du Maire

Monsieur le Maire procède à l'installation du nouveau Conseil Municipal élu le 15 mars 2020.

Il procède à un vote afin que cette réunion puisse avoir lieu à huis clos. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cet huis clos.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LUDOT Jean-Raymond, doyen du Conseil Municipal afin de procéder à l'élection du Maire.

Entendu cela et après avoir voté :

- Monsieur CASTEX Jean-Marie est élu Maire à l'unanimité, au premier tour.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE la création de deux postes d'adjoints au Maire.

Élection des adjoints au Maire

Monsieur CASTEX Jean-Marie élu Maire procède à l'appel des candidatures au poste de 1^{er} adjoint.

Monsieur ROGER Sylvain est candidat à ce poste.

Entendu cela et après avoir voté :

- Monsieur ROGER Sylvain est élu 1^{er} adjoint, au premier tour (14 voix pour et 1 blanc).

Monsieur CASTEX Jean-Marie élu Maire procède à l'appel des candidatures au poste de 2^{ème} adjointe.

Madame GOGIEN Florence est candidate à ce poste.

Entendu cela et après avoir voté :

- Madame GOGIEN Florence est élue 2^{ème} adjointe à l'unanimité, au premier tour.

Désignation du conseiller communautaire

Monsieur le Maire explique que le conseiller communautaire qui siègera à Troyes Champagne Métropole est automatiquement le Maire et son suppléant est automatiquement le premier adjoint.

Monsieur CASTEX Jean-Marie est donc désigné conseiller communautaire et Monsieur ROGER Sylvain est désigné conseiller communautaire suppléant.

Approbation de la Charte du conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte du conseiller municipal qui énumère les principes déontologiques généraux ainsi que les règles locales et les attitudes à adopter par un conseiller municipal. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette Charte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H24.